

INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE

QUINCIEUX



Pascal David
Maire

Chères Quincerotes et chers Quincerots,

L'année 2021 était promise à devenir meilleure et nous avons tous cru à un recul définitif de cette crise sanitaire ! Nous avons pu nous retrouver, pour quelques mois seulement, apprécier le feu d'artifice, les repas entre amicalistes, entre amis, la reprise du festival Saône Automne et surtout vivre une fête des conscrits même si son ampleur n'était pas celle espérée !

Et voilà qu'à nouveau, après ces 2 années passées à nous protéger, à être masqués et frustrés, il faut poursuivre ces mêmes gestes barrière, conserver la distanciation et recevoir une 3^e dose de vaccin pour pouvoir profiter des quelques moments conviviaux possibles, au cinéma, au restaurant, en concert, bref tout ce qui est la vie et le plaisir ! D'accord ou pas d'accord vis-à-vis de la vaccination n'est pas un problème en soi, chacun a sa **liberté** mais la santé publique est plus que jamais un sujet important. L'**égalité** est la même pour tous devant la maladie et les aléas de la vie, ne l'oublions pas.

Nous ne voulons pas baisser les bras, nous comptons sur la reprise d'une vie « normale » en 2022 et nous prévoyons déjà différents moments qui font le rythme festif de Quincieux ! Je compte sur votre courage, votre dynamisme et vos qualités humaines pour que vous restiez en bonne santé et que la **fraternité** reste celle que nous avons connue.

L'organisation générale a été à nouveau perturbée par les exigences dues aux conditions sanitaires, le départ et la maladie de personnels et d'élus. Malgré toutes ces difficultés et avec l'aide des enseignants, la bonne continuité du service public a été assurée. Je les remercie pour leur contribution et leur soutien. Je souhaite une réussite dans leur évolution de carrière professionnelle à la Directrice Générale et au Directeur technique qui sont partis en 2021 et un prompt rétablissement aux agents et anciens élus malades.

A l'heure où j'écris ces lignes, l'incertitude est grande de maintenir la traditionnelle cérémonie des voeux. Nous avons cependant choisi de conserver sa programmation avec passe sanitaire et masque. En cas d'annulation, je vous invite à vous renseigner à l'aide des différents moyens de communication de la commune (site, panneau lumineux, « planches », etc).

Je vous souhaite, en cette année nouvelle, en mon nom et au nom de l'équipe municipale le bonheur et la santé pour vous et vos familles.



Accueil des nouveaux arrivants
Samedi 15 janvier à 17h
à la MJC



Cérémonie des vœux du Maire
Samedi 15 janvier à 18h30
à l'Espace Maurice Plaisantin



Vincent Gonnet
1^{er} Adjoint
Délégué aux
finances locales,
ressources
humaines,
au développement
économique
et aux emplois

Développement économique

Déploiement de la fibre optique à Quincieux

Dans l'Info Mairie de janvier 2021, nous écrivions :

« Dans un premier temps, l'objectif prioritaire que nous avons fixé est l'amélioration des infrastructures de manière à pouvoir offrir à nos habitants des moyens de communications performants particulièrement nécessaires dans le contexte actuel. »

Fin décembre 2020, 1 000 logements étaient raccordables sur un total de 1 927 logements, soit une couverture de 52 %, identique à celle de l'ensemble de la Métropole, aujourd'hui nous sommes à 1 550, soit une couverture de 80%.

Ce résultat qui positionne Quincieux parmi les communes les mieux desservies de la Métropole, ne nous autorise pas à baisser notre mobilisation auprès des entreprises sous-traitantes de Orange pour l'implantation du réseau.

En effet, si l'infrastructure de base est opérationnelle, les raccordements finaux restent parfois problématiques.

Nous prendrons pour exemple le hameau de Varennes dont le raccordement à l'armoire de mutualisation du boulodrome a été et reste problématique (à l'heure où ces lignes sont écrites le 02/11) :

- Mise en place de nouveaux poteaux capables de supporter la charge sur une partie de la route de Varennes.
- Accès aux poteaux existants (propriété du terrain, élagage) appelés à supporter la fibre près du terrain de modélisme.
- Recherche d'un passage permettant de traverser l'autoroute, les fourreaux en place étant obstrués.

Cet exemple illustre les difficultés rencontrées sur les adresses non encore raccordées avec les problèmes non seulement techniques (charge et positionnement des supports) mais également juridiques (autorisation de passage) qu'ils supposent.

Bien que la commune n'ait pas la responsabilité de la compétence « déploiement fibre », nous remontons et suivons systématiquement vos demandes d'informations auprès de nos interlocuteurs qui sont soumis à une forte pression car il convient de rappeler que l'engagement de Orange au niveau de la Métropole est que tous les logements soient raccordables en 2022.

Rappel : l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) met à la disposition des habitants un site web qui indique avec précision les zones raccordables.

Attention, ce site n'est pas mis à jour en temps réel mais tous les trois mois : cartefibre.arcep.fr

Couverture des réseaux mobiles

Nous avions également écrit :

« Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de communication de la commune, nos équipes sont entrées en négociation avec la société Cellnex, mandatée par l'opérateur Bouygues qui souhaitait améliorer sa présence sur la commune. »

Cette nouvelle antenne est aujourd'hui construite au lieudit « Sous le bourg » sur un terrain communal non loin du circuit de modélisme avec une mise en fonction fin 2021.



Antenne Bouygues



Nous suivons la mutualisation de cette antenne afin de permettre à deux autres opérateurs (négociation en cours, entre autres avec Orange) d'installer également leurs relais.

Nous sommes soumis à une forte demande des opérateurs de réseaux mobiles qui continuent à vouloir densifier l'implantation de leurs antennes pour anticiper les futurs développements des réseaux : nous restons vigilants face à cette demande car, d'une part, les antennes existantes ne sont pas suffisamment mutualisées et d'autre part, nous souhaitons préserver nos paysages.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Dans l'étude préliminaire d'implantation, le choix de l'emplacement de la MSP a été défini comme un point essentiel ainsi que l'identification des preneurs du projet. L'identification des preneurs étant liée au montage économique, la commune ne peut porter la globalité du projet.

Nous avons donc présenté un projet d'aménagement du centre bourg aux services de la Métropole. Ce projet a été retenu dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) métropolitains : la construction de la MSP est directement liée à cette décision.

C'est une excellente nouvelle qui nous permet d'avancer avec différents scénarios sur l'emplacement du projet : nous sommes donc en train de valider les possibilités de construction d'un ensemble immobilier complexe (logements + maison de santé) en fonction des superficies constructibles sur les différents sites envisagés.

Projet Mon marché

La commission souhaite aller plus loin qu'une simple mise en place d'un marché et a reformulé l'objectif : « Dynamiser le centre du village », le marché étant alors l'une des composantes principales de l'animation du centre village.

Les acteurs de ce projet viennent d'horizons différents : producteurs, commerçants, associations, élus... et s'appuient sur les résultats de l'enquête réalisée sous le mandat précédent.

La localisation dans le centre du village fait l'unanimité, par contre la décision finale quant au jour du marché (samedi voire dimanche) reste à confirmer.

Incendie du Syutraival dans la Zone Industrielle

Dans les centres de traitement des déchets, la plupart des départs d'incendie ont pour origine une erreur de tri : ce fut le cas le samedi 11 septembre avec l'incendie qui s'est déclaré sur le site du Syutraival (Syndicat de Traitement et de Valorisation des déchets) implanté sur notre commune où il semblerait qu'une batterie soit la cause du sinistre.



Le Syutraival est implanté dans la Zone Industrielle depuis 2017. Cette installation comporte trois activités réparties sur trois bâtiments :

- L'élaboration et la maturation des mâchefers.
- Le transfert de collecte sélective.
- Le transfert et le broyage des encombrants (bâtiment A).

L'exploitation de ce site a été confiée par le Syutraival à l'entreprise Suez qui possède une forte expertise de ces métiers.

Cependant le risque zéro n'existe pas et malgré cette expertise, un important incendie s'est déclaré le samedi 11 septembre vers 12 heures : que s'est-il réellement passé ?

- 11h45 : fin du déchargement de la seule benne livrée ce samedi dans le bâtiment A.
- 12h14 : apparition des premières fumées et des premières flammes.
- 12h22 : explosion. Le chef d'équipe intervient avec le RIA (Robinet d'Incendie Armé), mais le feu est déjà trop important pour être maîtrisé.



- 12h45 : arrivée des pompiers.
- 12h54 : arrivée de l'exploitant Suez. Fermeture de la vanne de récupération des eaux d'extinction et déclenchement de la procédure SNCF (voie ferrée proche).
- 13h05 : arrivée de l'adjoint au maire en responsabilité de l'astreinte.
- 13h25 : arrivée de Monsieur le maire Pascal David afin de prendre les dispositions d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires.
- 14h30 : 60 pompiers sont sur le site avec 24 véhicules, le feu est sous contrôle mais des flammes perdurent.
- 17h : les pompiers peuvent rentrer dans le bâtiment A sinistré.
- Minuit : fin de l'extinction et début de la nuit de surveillance du site par les pompiers.

Un grand merci aux nombreux pompiers qui, une fois de plus, ont démontré leur engagement et leur efficacité afin de préserver les personnes (aucun blessé) et les biens (le contrôle rapide du sinistre a permis de préserver les bâtiments voisins).

Une cellule de crise Suez spécifique a immédiatement été mise en place afin d'assurer la gestion du sinistre et un premier rapport a été établi :

- Les retombées atmosphériques n'étaient pas toxiques (rapport pompiers).
- Les eaux d'extinction ont été confinées en bassin de rétention et évacuées vers une installation de traitement des eaux.
- L'évacuation des déchets a permis d'effectuer un curage des réseaux et une évacuation en centre de traitement agréé.
- Les piézomètres n'ont pas révélé d'anomalie.
- Les bornes incendie étaient correctement dimensionnées.
- La DREAL a procédé à l'inspection du site le 15 septembre.

Le 18 septembre, le président du Sytraival, Bernard Chemarin et la directrice d'agence Suez, Aurélie Pavageau, se sont engagés auprès du comité de suivi du site du Sytraival de Quincieux, présidé par Pascal David et composé d'habitants de la commune (élus, voisins du site, association Protection Environnement Quincieux (PEQ)) a poursuivre et à intensifier la communication autour des bons gestes de tri auprès des citoyens, tant au niveau des collectivités que dans les déchetteries.

De nombreuses opérations ont déjà été organisées dans ce sens et des actions concrètes à court terme ont également été mises en place :

- Finalisation de la migration du nouveau système de détection automatique d'incendie.
- Maintien du gardiennage physique en dehors des heures d'ouverture du site, nuits et week-end, jusqu'à la fin de l'installation de ce nouveau système.
- Acceptation des derniers camions de collecte sélective (CS) jusqu'à 30 minutes avant la fermeture du site, afin de laisser le temps à l'exploitant de vérifier le vidage.
- Contrôle systématique des stocks en fin de journée à la caméra thermique.

Plus durablement, à la réouverture du bâtiment A qui a été détruit par l'incendie, **une charte d'engagement** des apporteurs à la qualité des déchets entrants sera signée.

Conscient de l'inquiétude que peut provoquer un tel sinistre auprès de la population, la municipalité a tenu à informer avec précision et rigueur les habitants et reste à leur disposition afin de répondre à toutes questions complémentaires.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Remise de la médaille de Bronze de la Reconnaissance Artisanale à Ludovic Lamour (troisième en partant de la gauche)

Remise de la Médaille de Bronze de la Reconnaissance Artisanale

Le 7 juin dernier, sur proposition de Samuel Minot, président de la Fédération du BTP Rhône et Métropole, Alain Audouard, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon Rhône, a remis, en présence de M. le Maire Pascal David, la médaille de Bronze de la Reconnaissance Artisanale à **Ludovic Lamour**, dirigeant fondateur de l'entreprise LC2 (Lamour Coordination Chantier) installée chemin du Crouloup dans la Zone Industrielle.

Le président Alain Audouard s'est exprimé en ces termes :

« Cette médaille représente une reconnaissance de l'expérience, du savoir-faire et du dévouement des chefs d'entreprise à la transmission. En 2020, dans le Rhône, l'artisanat représentait plus de 40 000 chefs d'entreprise répartis dans 510 activités, des plus traditionnelles aux plus modernes et en constante évolution. Nos métiers créent de nombreux emplois, suscitent des vocations et favorisent la création d'entreprise. C'est aussi un secteur d'avenir pour les jeunes ! »

L'entreprise possède de nombreuses certifications qui attestent de son excellence :

- QUALIBAT 1552 : traitement de l'amiante
- QUALIBAT 1111 : démolition
- ISO 14001 : norme management environnemental
- Agrément de la préfecture pour son centre de tri de déchets.

La force de l'entreprise tient avant tout au professionnalisme des équipes qui s'appuient sur un matériel important et adapté leur permettant d'intervenir dans les délais les plus courts et dans les conditions de qualité de services les meilleures.

Le « démolisseur » de Quincieux est aujourd'hui à la tête d'une belle PME reconnue pour l'expertise de ses collaborateurs qu'il a su motiver autour d'un projet innovant « la démolition constructive » car chez LC2, la démolition d'aujourd'hui intègre le recyclage des matériaux pour la construction de demain.

Félicitations à Ludovic LAMOUR et à toute son équipe.

LC2
Zone Industrielle
114 chemin du CROULOUPE
www.lc-2.fr

Panne internet du 10 novembre dernier

Suite à des travaux de voirie menés chemin de la Grande Charrière à Quincieux, un câble de transport fibre Orange avait été malencontreusement sectionné par une entreprise, avec pour conséquence la panne des accès internet sur notre commune toute la journée du mercredi 10 novembre.

L'ensemble des équipes techniques ayant réagi rapidement, les services de l'opérateur Orange sont intervenus toute la journée et vers 23 heures 30, le service internet avait été rétabli sur la commune.

Nous tenons à remercier Orange qui a su mobiliser rapidement des ressources afin de rétablir le réseau internet sur la commune de Quincieux.



Ludovic Lamour a ensuite fait partager sa passion d'entrepreneur en présentant les activités de son entreprise créée en 1998 :

- L'intervention après sinistre
- La démolition/déconstruction
- Le désamiantage
- La mise en sécurité
- L'assistance aux experts



Monique Aubert
2^{ème} Adjointe
Déléguée au développement solidaire, à la jeunesse et aux séniors

Portail famille

Un nouvel espace famille (inoé-aiga) a été mis en place pour cette nouvelle rentrée. Les retours des familles sont positifs. L'usage est plus simple et plus intuitif. Nous espérons supprimer à terme les dossiers papier si la législation nous le permet.

Croc loisirs accueil du mercredi

L'année scolaire 2020-2021 a été rythmée par différents thèmes : « Les périles du lièvre et de la tortue », « Les aventuriers de Koh-Lanta », « Le Voyage animé », « La musique », « Le monde de Disney » et « Incroyables Talents ». Ce dernier thème a permis d'organiser le spectacle de fin d'année, les enfants ont évolué devant leur famille et leur copains-copines. Chacun avait pris très au sérieux la préparation de son rôle et ils étaient ravis de leur succès devant un public qui ne leur était pas acquis d'avance !!

Ce temps fort s'est terminé par un goûter avec nos artistes d'Incroyables Talents, leurs parents et l'équipe d'animations.

Ils ont également pu participer à des moments de convivialité avec un atelier cirque, un escape-game sur le thème des pirates.

Les animatrices ont à cœur de proposer des activités variées chaque mercredi à environ 55 enfants. Elles permettent aux enfants de découvrir des choses nouvelles pour les aider à s'épanouir, développer leur curiosité et leur autonomie.

Merci à toutes et tous pour votre investissement et le travail accompli pendant cette année si particulière.

Un club pour nos ados

La commission Jeunesse & Aînés souhaite créer un lieu d'accueil pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Pour cela, l'avis des adolescents lui était donc indispensable.

Un questionnaire a été préparé par les élus et présenté au forum des associations, 8 jeunes l'ont complété sur place puis il a été mis sur le site de la mairie.

Nous avons eu 29 réponses, merci à tous !

Les plus intéressés par la création d'un club ados ont :

- 11 ans : 27,6%
- 12 ans : 13,8%
- 13 ans : 27,6%
- 14 ans : 24,1%
- 15 ans : 6,9%

La répartition se fait comme suit :

- Garçon : 62,1% Fille : 37,9%

Leurs principales occupations actuelles sont :

- Passer du temps avec les copains : 72,4%
 - Jouer aux jeux vidéo : 65,5%
 - Pratiquer du sport : 55,2%
- 86,2% ont déjà des activités dans un club ou une association.

Un club ados pour eux serait :

Un lieu dédié, « sympa », aménagé où retrouver leurs copains pour s'amuser, rencontrer d'autres jeunes et organiser des projets en commun.

A la question « Au club Ados, quand voudrais-tu venir ? »

- 69% répondent pendant les vacances scolaires, les après-midis
- 48,3% choisissent le samedi après-midi

Bilan : ces retours positifs nous encouragent à poursuivre notre projet. Nous avons trouvé un espace, la dernière étape est le recrutement d'un animateur et si la Covid nous laisse un peu plus tranquille, l'ouverture sera certainement possible en juillet.



Création d'un Relais Petite Enfance (RPE) anciennement Relais Assistants Maternels (RAM) ?

Plus d'informations sur : monenfant.fr

Le Service Enfance Jeunesse et la commission petite enfance travaillent à la création d'un RPE.

L'avis des assistant(e)s maternel(le)s était nécessaire. Un questionnaire a été préparé par les élus et transmis aux assistant(e)s maternel(le)s.

16 questionnaires sur 33 ont été retournés, merci à tous.

Les participants se sont positionnés favorablement pour cette création.

Avant de nous projeter sur une date d'ouverture, la diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s (AM) nous oblige à nous interroger sur un mode de gestion externe qui peut être une Délégation de Service Public rattachée à la crèche Matin Câlin ou une adhésion à une structure proche de notre commune.

Actuellement, le secteur de la petite enfance notamment la diminution générale d'AM et l'accroissement de la population préoccupent beaucoup les communes et la Métropole, d'où un certain nombre de rencontres avec toutes les instances du secteur.

Très prochainement, les communes du Val de Saône souhaitent organiser des actions pour faire connaître et promouvoir l'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le).

Enquête petite enfance à destination des parents d'enfants de moins de 6 ans ou futurs parents

Le service Enfance Jeunesse Éducation (EJE) et la commission Petite enfance ont souhaité mieux connaître les parents (leur situation familiale et professionnelle, le mode de garde de leurs enfants ou leurs futurs besoins).

Un questionnaire a été préparé par les élus et il a été mis sur le site de la mairie.

Nous avons eu 41 réponses, un grand merci aux parents pour leur implication.

Vous trouverez ci-dessous un échantillon de questions/réponses :

Aux questions,

Quel est votre quartier d'habitation ?

- Centre du village : 41.5%
- Les hameaux : entre 2.4 et 9.8%

Quelle est votre situation familiale ?

100% sont en couple

Ensuite, nous nous sommes adressés à Madame :

Avez-vous une activité professionnelle ?

Oui : 95,1% Non : 4,9%

Si oui, ?

A temps complet : 65%

A temps partiel : 27,5%

En horaires variables : 7,5%

Concernant Monsieur, avez-vous une activité professionnelle ?

Oui : 97,6% Non : 2,4%

Si oui ?

A temps complet : 80%

En horaires décalés : 12,5%

En horaires fixe : 5%

En horaires variables : 2,5%

Combien avez-vous d'enfants ?

Un : 26,8%

Deux : 51,2%

Trois : 19,5%

Quatre et plus : 2,5%

Quel est votre mode de garde pour vos enfants de - de 3 ans ?

- 88.9 % : assistante maternelle de Quincieux
- 7.4 % : crèche Matin Câlin
- 3.7 % : grands-parents – famille

En êtes-vous satisfaits ?

Oui : 86,7% Non : 13,3%

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant de - de 3 ans, si oui lequel ?

- Crèche « Matin Câlin » : 56,3%
- Assistante maternelle : 31,3%
- Micro-crèche : 12,5%

Création d'un Relais Petite Enfance (RPE), connaissez-vous ce genre de structure ?

51,2% ont répondu positivement et 48,8% par la négative.

Ces réponses nous permettent de mieux connaître les besoins des familles pour l'accueil de leurs jeunes enfants et de faire des projections pour les prochaines années.

Retrouvez l'intégralité des questionnaires sur www.quincieux.fr



Semaine Bleue

« Semaine des retraités et des personnes âgées » organisée du 4 au 8 octobre en intercommunalité avec les communes de Neuville et Saint-Germain au Mont d'Or.

Le programme 2021 a été celui qui avait été élaboré en 2020 et qui n'avait pas pu être réalisé pour les raisons que nous connaissons tous.

Les animations les plus appréciées ont été :

- En premier, la sortie à Beaune, avec la visite des Hospices, d'une moutarderie et un très bon repas composé de produits régionaux. 31 Quincerots étaient du voyage et ont partagé l'autocar avec 24 Saint Germinois. Ce fut une belle journée ensoleillée !
- Puis, la visite du musée Jean Couty, peintre lyonnais, avec une exposition temporaire du photographe Robert Doisneau à Saint-Rambert île Barbe. Ce petit musée proche de notre commune est vraiment à conseiller.
- Enfin, l'après-midi dansante avec toujours la même animatrice, l'accordéoniste Stéphanie Rodriguez dont le succès ne se dément pas d'année en année. Nos Quincerots passionnés de danses de salon ont fait le déplacement jusqu'à Neuville comme chaque année !

Les participants à ces différentes animations ont apprécié de pouvoir de nouveau se retrouver, ÊTRE ENSEMBLE.

Fin d'année de nos aînés

Tout avait bien commencé. La pandémie s'éloignait, nous avions donc programmé nos festivités habituelles dès septembre.

Les premiers jours de décembre, c'est le choc, un nouveau variant est venu nous perturber, toutes les mesures rigoureuses ont de nouveau été imposées, beaucoup d'événements festifs ont dû être modifiés ou annulés dont le traditionnel repas, Monsieur le Maire et les membres du CCAS ont souhaité reporter au printemps cette journée de convivialité. Dès qu'une date sera fixée, une invitation sera transmise aux personnes inscrites. Une rapide visite leur a été faite avec un petit présent de papillotes.

140 de nos aînés avaient fait le choix de recevoir un colis à leur domicile. Ce nombre était très en hausse certainement dû à la crainte du covid, certains n'avaient pas encore repris leurs habitudes de vie « dite normale » et ont préféré ne pas s'inscrire au repas.

Les colis ont été préparés par les membres du CCAS.



Ils contenaient des produits festifs locaux tels que : des produits commercialisés ou cultivés par Le Verger de Nadine *culture labellisée, des cardons ou du velouté de cardons de chez Gilbert Bouricand, du pain d'épices ou un sachet de meringues, de la pâtisserie Gastaldi et une boîte de chocolats qui ont dû être très appréciés lors des repas de fin d'année pris dans le cercle familial.

Cette année, nous avons pu de nouveau faire une visite à nos aînés en maison de retraite, un colis de friandises de la pâtisserie Gastaldi, leur a été remis. Tous ont apprécié d'avoir des nouvelles de leur village.

Les membres du CCAS souhaitent une belle année 2022 à nos aînés et à tous les Quincerots.



Hervé Rippe 3ème Adjoint Délégué à la vie associative et culturelle



Cérémonie du 11 novembre

2021, année mitigée. Un espoir renaît de reprendre les activités normalement en 2022.

Les cérémonies

La commémoration du 8 mai dernier s'est déroulée de manière particulière en raison de ce maudit virus.

MM. Pascal David et André Lorchel ont déposé une gerbe au monument aux morts. Nous étions peu nombreux comme le préconisait le gouvernement. Nous remercions l'Harmonie qui a souhaité être présente en petit comité (5 personnes).

Ainsi, le devoir de mémoire a été fidèlement rempli dans le respect des mesures sanitaires nécessaires.

L'appel du 18 juin 1940 n'a pas été oublié, nous avons fait apparaître un article « L'appel du 18 juin 1940, acte fondateur de la résistance » sur le site de la commune avec un lien vers les Archives Nationales.

En complément du défilé du 14 juillet, nous avons enfin pu tirer le feu d'artifice. Nous avons tous été très heureux de pouvoir nous réunir mais malheureusement pas de bal encore une fois.

Nous espérons très fort que cette année nous pourrons profiter du bal des pompiers.

Le 11 novembre, nous sommes revenus à une cérémonie plus traditionnelle avec la présence des enfants et des enseignants ainsi que le Conseil Municipal d'Enfants. L'Harmonie et les pompiers étaient présents pour assurer une belle cérémonie du souvenir. Ce fut un moment fort en émotion partagé avec la population venue en grand nombre.



11 novembre



Les événements

Les conscrits de la classe en 1 ont réussi à nous proposer non sans mal la vague et le bal. Quel plaisir de retrouver cet événement rassembleur des habitants de la commune.

Merci aux membres du bureau et à leur présidente pour leur détermination.

Le 11 septembre, **le forum des associations** s'est déroulé dans le respect des contraintes sanitaires. Malgré cela, le public était au rendez-vous.

Ce forum fut l'occasion de souhaiter une bonne retraite à Sylvie Mazoyer, éducatrice sportive durant de nombreuses années dans les écoles et au sein de la MJC. Un grand merci à elle ; elle nous laisse un grand vide.



Nous avons eu le plaisir de reconduire le **festival Saône'Automne**. Quelle réussite ! Une belle programmation, une équipe motivée et disponible ont été la clé du succès.



Le festival Saône en Scènes

qui réunit 12 communes du Val de Saône nous a attirés avec une alléchante programmation. Une très belle réussite avec THÉÂTRE ~ MUSIQUE ~ HUMOUR ~ CIRQUE.



Exposition de peinture

Mme Beuret, habitante de notre commune, exposera ses toiles en mairie du 15/01 au 15/02. L'entrée est libre aux horaires de la mairie.



Agenda culturel

Cette année, nous espérons remettre en route l'agenda culturel, stoppé par la pandémie.

Nous attendons avec impatience les retours des associations.



Merci aux membres de la commission pour leur aide et leur présence.

Patrick Audemard
Monique Aubert
Pascal David
Anne-Marie Geist
Nicolas Jalenques
Marie Leture
Raymond Lopez
Odile Mirquet-David
Jacques Mongoin
Christian Sollier



Métropole de Lyon



MÉDIATHÈQUE
DE QUINCIEUX

Médiathèque ESQALE



100% BD locale

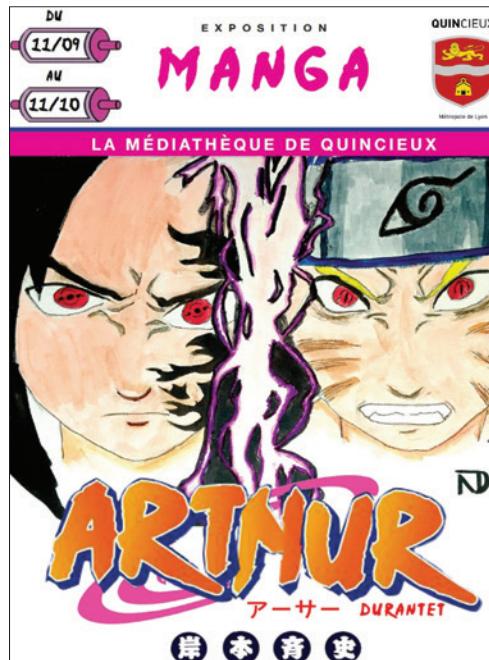
A l'occasion de la nuit de la lecture 2021, la Métropole de Lyon, en partenariat avec Lyon BD, a demandé à 22 auteurs et autrices de bande-dessinée d'illustrer le thème « Relire le Monde ».

Des cartes postales ont été réalisées par les auteurs/autrices pour les bibliothèques participantes du territoire.

Durant tout le mois de juin et pour accompagner ce projet, la médiathèque Esqale a concocté une sélection à partir des BD des 22 auteurs et autrices avec également une sélection de l'ARALL (Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture), valorisant ainsi les talents de la région, et exposé les planches de Jocelyn Joret, dessinateur régional de la BD KidZ.

Une rencontre/discussion sur son travail a été organisée le samedi 5 juin, une vingtaine de personnes a participé à cet événement.

Exposition manga



Passionné par les BD, les mangas et le dessin, Arthur Duranet, 12 ans et en classe de 5^e au collège Jean Renoir, nous a présenté ses dessins, réalisés sur des toiles, de ses personnages préférés comme : Dragon ball, Naruto, My Hero Academia, One pièce du 11 septembre au 11 octobre 2021.

Accueil de classes

Pour le plus grand bonheur des petits et des grands, les accueils de classes ont pu reprendre à la médiathèque après une longue période d'absence.

Les classes de maternelle ont pu apprécier les comptines de Janine Demare sur le thème de l'automne et un conte tapis de Josette.

Une sélection d'albums a été présentée et racontée aux classes de primaire par Marie-Françoise Bouchot et Cécile Masson.

ESQALE AU PORT : Service de réservation et de retrait de documents

Pour vous ravitailler en toute sécurité, consultez notre catalogue en ligne et réservez. Pour effectuer vos réservations, vous pouvez nous contacter directement par téléphone ou par mail ou en vous connectant à votre compte emprunteur.

Tous les documents sont réservables et les commandes traitées en direct. Vous pouvez retirer votre commande aux jours et horaires d'ouverture :

- Mardi 16h-18h
- Mercredi 10h-12h
- Vendredi 16h-18h
- Samedi 10h-12h30

ESQALE est sur les réseaux

Retrouvez l'actualité et les clins d'œil de votre médiathèque sur
 esqalemediatheque
 esqale_mediatheque_quincieux

Découvrez également « Les contes à la maison » sur la chaîne Youtube
 Médiathèque ESQALE Quincieux

Contactez l'équipe

8 chemin de Saint Laurent
04 78 91 16 25
mediatheque@quincieux.fr
<https://bibliothèque.quincieux.fr>

2021 en chiffres

Environ
22 545 prêts

1 022 abonnés inscrits

759
abonnés actifs



Michèle Mureau

4^{ème} Adjointe

Déléguée au patrimoine bâti, aux équipements sportifs et de loisirs et au cimetière communal



Restauration de la Chapelle : convention de mécénat

La délibération 2021-72 relative à la mise en place d'une convention de mécénat pour la restauration de la Chapelle a été votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 19 octobre 2021.

Le contexte...

Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons délibéré pour faire chiffrer la réhabilitation de la Chapelle. En effet, l'état de ce bâtiment nécessite des travaux conséquents, au vu des infiltrations d'eau qui ont fait apparaître plusieurs fissures et dégradé les peintures intérieures.

Nous avons fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Œuvre (AMO) qui estime des travaux à hauteur de 309 000 €. Cette Chapelle du XIII^e siècle étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 21 mars 1983, sa réhabilitation nous permet de prétendre à quelques subventions, notamment de la Préfecture, de la DRAC, de la Région et nous avons aussi sollicité la fondation Saint Irénée qui pourrait participer aux travaux de restauration des fresques intérieures. Une première réhabilitation a été effectuée dans les années 80 juste après l'inscription, mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas été réalisée dans les règles de l'art.

Nous estimons le montant des subventions à 247 000 € et nous continuons à négocier pour que ce montant soit plus élevé. Actuellement, il nous reste à charge environ 62 000 € pour lesquels nous souhaitons faire appel à un financement participatif d'où la mise en place d'une convention de mécénat.

La Chapelle fait partie de notre patrimoine, mais aussi de l'identité de notre village. La laisser se dégrader ne serait pas pertinent. Le plan de relance mis en place par l'Etat, dans le cadre de la crise sanitaire que nous avons vécue et continuons de vivre, nous permet aujourd'hui d'obtenir des subventions intéressantes que nous ne pouvons utiliser autrement. Si nous ne réhabilitons pas la Chapelle aujourd'hui, nous prenons le risque de devoir le faire plus tard, mais avec un autofinancement plus élevé.

La mise en place de cette convention de mécénat nous permettra également de nous assurer auprès des services fiscaux que l'entreprise mécène pourra bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du don et dans une limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires.

Fermeture du cimetière pour enherbement

Suite à la volonté de la commune d'adhérer à la charte « Zéro phyto », nous avons dû fermer le cimetière pendant 4 jours en novembre pour permettre l'enherbement de toutes les allées du cimetière, sauf l'allée centrale qui a fait l'objet d'une réflexion pour un aménagement autre.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Entretien de concession funéraire au cimetière communal : quelles sont vos obligations ?

Un acte de concession ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas droit de propriété, mais seulement de jouissance.

Si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la compétence de la commune, l'entretien des sépultures incombe aux familles.

Les concessionnaires doivent entretenir leur concession, celles-ci doivent être propres. Les ouvrages doivent rester en bon état de conservation et de solidité. Les plantations ne doivent pas empiéter sur les allées du cimetière afin de ne pas gêner le passage et la surveillance des sépultures. Si besoin, les plantations devront être élaguées (ne doivent pas dépasser 50 cm de hauteur). La plantation de tout arbre est interdite car celle-ci peut générer des dégâts sur les concessions voisines.

Lorsque le concessionnaire n'entretient pas correctement sa sépulture, le maire peut le mettre en demeure d'effectuer les travaux nécessaires. Celui-ci aura un délai d'un mois pour les réaliser. Une fois ce délai passé, les travaux pourront être faits d'office et les frais seront à la charge du concessionnaire.

Si un monument funéraire menace la sécurité publique, un procès-verbal sera établi par l'Officier de Police Judiciaire et une mise en demeure de faire exécuter les travaux indispensables sera transmise au concessionnaire ou à ses ayants droit. En cas d'urgence, les travaux nécessaires pourront être réalisés d'office, à la demande de l'administration et aux frais du concessionnaire ou des ayants droit.

Les concessions peuvent être reprises par la commune à la suite du constat d'un état d'abandon après la mise en œuvre d'une procédure formalisée en vertu des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R. 2223-12 et suivants.

Bon à savoir : un nettoyage régulier vous évitera un fastidieux chantier.

- Profitez de vos visites pour dépoussiérer la tombe, enlever les feuilles et éliminer la mousse et le lichen, ennemis de la pierre naturelle.
- Frottez la pierre et les ornements avec du savon noir et une brosse souple pour éliminer les traces et les saletés tenaces sans abîmer les inscriptions, avant de rincer.
- Au printemps, prévoyez de désherber les abords de la sépulture. La commune étant passée au « zéro phytosanitaire », il vous faudra vous passer de pesticides et d'herbicides. Sachez que des fabricants de produits d'entretien dédiés aux pierres et ornements proposent des solutions entièrement écologiques.

Centrale photovoltaïque du Val de Saône

Un groupe de travail est créé. En quoi consiste-t-il et quels sont les objectifs ?

C'est une démarche initiée par les maires du Val de Saône et la Métropole de Lyon en vue de développer une centrale solaire sur le Val de Saône Mont d'Or. Ce projet s'inscrit dans les objectifs nationaux de neutralité carbone en 2050 mais également dans la volonté locale de préserver l'environnement.

Quincieux a renouvelé son adhésion au plan climat énergie de la Métropole par délibération du 10 juillet 2020.

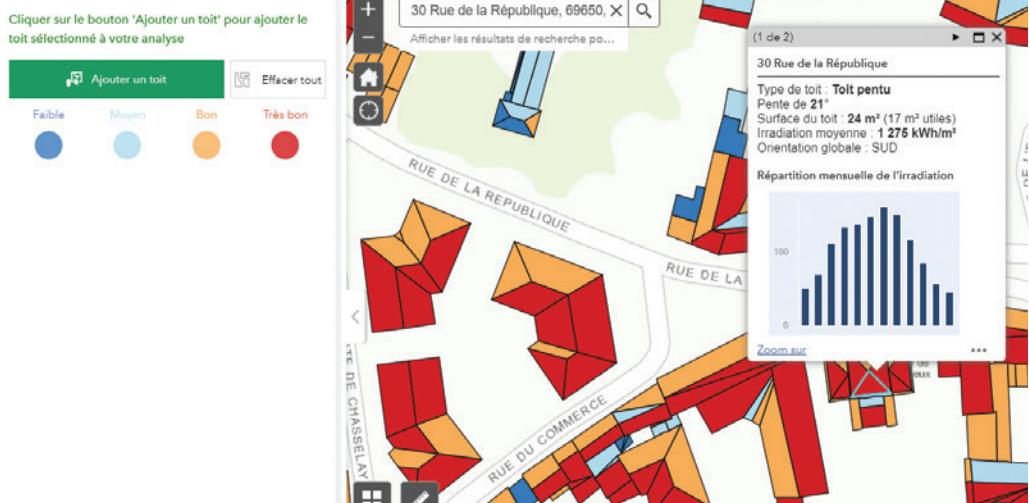
Ce projet comporte plusieurs volets.

Le premier consiste en un recensement à l'aide du cadastre solaire de la Métropole de Lyon de sites pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques.

Le second volet permettrait aux collectivités locales d'équiper leurs bâtiments de ces panneaux.

Extrait du compte rendu de la réunion mensuelle du Groupe de travail du vendredi 29 octobre 2021.

- La stratégie solaire Val de Saône Solaire se précise.
- Le développement comprend le solaire photovoltaïque, mais aussi le solaire thermique.



- La démarche a commencé à apporter compétences et réseaux aux communes.
- La stratégie englobe des approches diverses dans un climat de liberté, avec des modèles variés :
 - apport de toitures à Toits en Transition/ Un, Deux, Toits Soleil
 - recherche de surfaces au sol pour créer un portefeuille de sites intéressants, un ou des dévelopeurs (cf Appel des Trente)
 - projets autonomes de communes ou d'entreprises,
 - projets de particuliers (PV ou thermique)
 - le réseau des partenaires est en place : Métropole, ALEC, SIGERLY, etc.
 - démarche d'appui par Coopawatt.

Présentation du cadastre solaire de la Métropole

Olivier Morgand, référent en charge du Cadastre solaire de la Métropole de Lyon présente cet outil exceptionnel mis à disposition du public depuis trois ans. Il montre l'utilisation de la couche initiale et les toitures (surface, irradiation solaire, potentiel photovoltaïque, productible, recette de vent, etc.).

cadastresolaire.grandlyon.com

Solaire thermique : le cadastre solaire répond

Le cadastre solaire permet de connaître le potentiel des toitures pour le solaire thermique. De nombreuses toitures qui ne présentent pas un potentiel suffisant en PV peuvent présenter un intérêt pour le thermique. Une installation de 4 mètres carrés, environ 4 000 euros d'investissement, permet d'assurer 60% de l'énergie « eau chaude sanitaire », pour un foyer de quatre personnes, la réduction de la facture étant très importante dans le cas d'un foyer 100% électrique. Le solaire thermique intéresse évidemment de nombreux sites : communaux, entreprises, scolaires, etc.

Que nous dit le cadastre solaire ?

Saviez-vous que l'ensoleillement de la Métropole lyonnaise était le même qu'à Pau, Bordeaux ou Toulouse ? Le cadastre solaire permet de connaître le niveau d'ensoleillement de chaque toiture, c'est à dire l'énergie solaire reçue par chaque mètre carré du toit (en kWh/m²). Les toitures sont colorées selon leur ensoleillement et 6 niveaux d' « excellent » à « mauvais ». Le cadastre indique aussi la quantité d'énergie totale que l'on peut produire sur une année en installant des panneaux solaires photovoltaïques (kWh/an).

Regroupement des potentiels

La démarche Val de Saône Solaire qui vise la mobilisation systématique du potentiel solaire a un sens économique. La mise en œuvre des projets à l'échelle du territoire répond à une logique énergétique, technique, sociale mais aussi financière. La réalisation simultanée de plusieurs projets permet une réduction des coûts : études, matériels, chantiers, etc.

La mobilisation des surfaces au sol notamment parcs de stationnement fait partie de la stratégie de Val de Saône Solaire.

L'objectif doit être le recensement du potentiel solaire des surfaces pour constituer un portefeuille de sites présentant ensemble un potentiel énergétique suffisant.

Ce potentiel pourrait intéresser, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, des dévelopeurs comme ceux qui ont développé le projet Rhône-Solaire dans le cadre de l'Appel des Trente dans la Vallée de la Chimie.

Stations d'épuration

La Métropole de Lyon envisage d'équiper des stations d'épuration de panneaux photovoltaïques. Le Val de Saône possède 3 stations d'épuration, à Fleurieu sur Saône, Genay et Quincieux.

Collèges

La Métropole prendra en compte le solaire dans le cadre de la construction et de la réhabilitation de collèges et de leurs bâtiments.

Comme je vous l'ai annoncé dans la dernière Info Mairie, un collectif devrait se mettre en place dans le Val de Saône pour réunir toutes les bonnes volontés, publiques comme privées, qui voudraient s'investir dans cette nouvelle aventure.

Le projet de centrale photovoltaïque du Val de Saône concerne essentiellement la location de toits ou de sites à des personnes publiques ou privées pour la production d'électricité destinée à la revente. Néanmoins, même si vous êtes intéressés par l'autoconsommation, vous êtes également les bienvenus.

Et pour l'autoconsommation, qu'en est-il ?

Qu'est-ce que l'autoconsommation électrique ?



L'autoconsommation, c'est le fait de consommer tout ou partie de l'énergie que l'on produit soi-même sur site : soit l'autoconsommation est individuelle, soit elle est collective si elle est répartie entre un ou plusieurs consommateurs.

En produisant de l'électricité de manière décentralisée, le plus souvent via des panneaux solaires, vous diversifiez votre approvisionnement en énergie et vous réduisez votre dépendance aux fluctuations du prix de l'électricité sur les marchés.

L'autoconsommation photovoltaïque offre de nouvelles opportunités, aussi bien pour les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales. Une solution innovante qui permet de consommer une électricité locale et renouvelable.

Un cadre réglementaire favorable à l'autoconsommation électrique

La loi n° 2017-227 du 24 février 2017 a ratifié l'ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016, relative à l'autoconsommation d'électricité. Cette loi donne un nouvel élan à la transition énergétique et encourage l'autoconsommation, comme « nouvelle manière de produire et de consommer sa propre électricité ».



Elle définit l'autoconsommation, les différentes formes qu'elle peut prendre, individuelle ou collective et son périmètre à l'échelle d'une construction, d'une copropriété ou d'un quartier.

De plus cette loi implique de nouvelles responsabilités pour les acteurs de l'énergie. En effet, les gestionnaires de réseaux ont désormais un rôle à jouer pour permettre et faciliter les opérations d'autoconsommation électrique sur le réseau public en mettant en place les dispositifs contractuels et de comptage nécessaires.



Des exonérations de taxes prévues pour les autoconsommateurs

Jusqu'à présent, choisir l'autoconsommation plutôt que la revente de l'électricité produite sur vos sites n'était pas toujours facile. Ceci notamment en raison d'un tarif de rachat très attractif comparé à un prix relativement bas de la fourniture d'électricité. Avec ce nouveau cadre réglementaire, l'autoconsommation apparaît désormais comme une opportunité, notamment pour les collectivités.

L'État soutient et subventionne le développement des énergies renouvelables en France notamment le photovoltaïque.

On retrouve ainsi une prime à l'investissement (versée sur 5 ans) selon la puissance installée en kWc. Dans le cas d'une revente d'un surplus de production (si surplus il y a), il y a également un tarif de rachat garanti sur 20 ans avec rémunération fixe.

Source : <https://www.photovoltaïque.info/fr/tarifs-dachat-et-autoconsommation/tarifs-dachat/arrete-tarifaire-en-vigueur/>

Interview



Michael Perez
Directeur Général
des Services

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je me suis installé à Lyon pour mes études il y a environ vingt ans, et je n'ai pas quitté Lyon depuis ! J'habite désormais avec ma famille à proximité de Quincieux, dans une commune située dans la première couronne urbaine de la Métropole. J'ai rejoint Quincieux début septembre, cela fait donc maintenant trois mois que je suis au service des Quincerots.

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis cadre de la fonction

publique territoriale depuis cinq ans maintenant.

Auparavant, j'ai occupé les fonctions de responsable des affaires juridiques au sein d'une Communauté de communes de 62 000 habitants située en Isère rhodanienne, et d'une Commune de 20 000 habitants de la métropole de Lyon. J'ai souhaité évoluer sur un poste à plus forte dimension managériale.

En quoi consiste votre travail ?

Je dirai que je suis chargé d'encadrer et de piloter l'ensemble des services de la Mairie et de mettre

en action les objectifs politiques des élus.

Vous êtes sur la commune depuis peu. Quel regard avez-vous sur la commune ?

Quincieux est une commune à haut potentiel, située dans un écrin d'espaces naturels et agricoles périurbains, et au carrefour de plusieurs dynamiques territoriales. C'est une commune en plein développement, et l'idée d'accompagner ce développement me motive chaque jour.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Propos recueillis par Stéphanie Rivet



Cyrille Fiard
5^{ème} Adjoint
Délégué
à la proximité,
à l'environnement
et à l'agriculture



Agriculture projet Fleuri'Val

Pourquoi ce projet de bandes fleuries auprès des champs des agriculteurs ?

- Augmenter la ressource nectarifère pour les insectes pollinisateur sauvages et les abeilles sur des périodes comme l'automne ou le début de printemps où ces insectes manquent de ressources
- Développer des partenariats locaux entre agriculteurs et apiculteurs
- Trouver des soutiens financiers auprès des entreprises locales pour aider les agriculteurs à l'implantation d'un maximum de surfaces
- Répondre aux attentes des habitants de notre commune en terme de biodiversité.

Une première rencontre a réuni courant octobre plus de 50 personnes. Députés, présidents et vice-présidents, maires de notre commune et des communes voisines, acteurs économiques, apiculteurs, spécialistes de la biodiversité ont pu profiter des nombreux agriculteurs présents pour échanger sur ce projet.



Champs fleuris

Ce succès encourage les agriculteurs à poursuivre leurs efforts et à réfléchir aux prochaines animations pour pouvoir échanger avec les habitants et plus particulièrement les enfants.

Vous avez pu observer quelques champs fleuris cet automne qui, nous l'espérons, seront encore plus nombreux ce printemps.

Jardins de Chamalan



Jardin de Chamalan

La commune qui possède 26 jardins rencontre chaque année les différents locataires pour échanger sur les bonnes pratiques de jardinage et de voisinage.

A cette occasion, les bons gestes sont rappelés pour économiser l'eau et l'interdiction de brûler les végétaux comme sur l'ensemble de la commune.

Ces jardins d'environ 250 m² sont équipés d'un abri et d'un point d'eau individuel. Le montant de la location annuelle est de 130 euros. Les baux sont d'une durée de 3 ans renouvelable.

Chaque année, 2 ou 3 jardins sont libérés. Pour les intéressés merci de vous adresser en mairie pour faire part de votre candidature. La commission environnement statue lors du premier trimestre pour l'attribution des jardins disponibles.



Journée citoyenne

Vif succès pour notre première journée citoyenne courant septembre où plus de 80 personnes dont une cinquantaine d'enfants sont venus participer à cette manifestation.

Le thème « Nettoyons notre commune » animait cette journée.

Nous constatons dans l'ensemble une baisse des encombrants volumineux ramassés de manière régulière par nos services municipaux. A cet égard, nous les remercions très sincèrement.

En revanche trop de petits déchets en tous genres envahissent nos lieux de promenades.

Ayons le bon geste citoyen en n'hésitant pas à ramasser ces détritus le long de nos chemins.



Nous avons profité de cette journée pour organiser la distribution des composteurs individuels délivrés par la Métropole. Ce projet entièrement financé par la Métropole vous permet d'acquérir gratuitement un composteur. Pour cela, 3 conditions doivent être réunies :

- habiter dans une commune de la Métropole de Lyon,
- habiter dans une maison individuelle avec un jardin,
- cette maison doit être votre résidence principale.

Comment faire sa demande ?
Se munir des documents suivants et remplir le formulaire sur toodego.com :

- une pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou permis de conduire,
- un justificatif de domicile avec le même nom que la pièce d'identité,
- une photo de votre jardin.

Pour les personnes logeant en copropriété, des solutions existent aussi pour acquérir des composteurs partagés.

Profitons au maximum de cette démarche pour réduire de manière importante nos déchets collectés et apporter de manière naturelle des éléments compostés dans nos jardins.

Notre prochaine manifestation citoyenne se déroulera courant avril.

Nous continuerons notre nettoyage communal.

Et pour les intéressés, il sera proposé un atelier de reconnaissance de l'ambroisie au stade plantule de manière à agir très rapidement sur sa destruction.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Arbres à miel

Moustiques tigres « faisons équipe avant qu'il pique »

En avril dernier, après proposition au Conseil Municipal et délibération, nous avions demandé au Président de la Métropole de Lyon d'inscrire notre commune dans l'arrêté préfectoral des zones à démoustiquer.

Après réception de l'arrêté fin juin, nous avions constaté l'absence de notre inscription. Nous suivons de près le dossier pour que celui-ci aboutisse cette année.

Faire partie de L'EIRAD (Entente Interdépartementale de Démoustication) ne nous assure pas pour autant d'une démoustication.

En effet, il faut beaucoup de conditions pour que celle-ci soit effective et notamment sanitaire (transmission de la maladie avérée).

L'implication de tous dans la lutte contre cette espèce est primordiale !

C'est l'action commune qui fera la différence.



Mais comment éviter son développement ?

C'est sur notre terrain que tout commence, le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée.

C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match !

Les arbres dans notre village

Avec le concours de la Métropole, notre commune continue son dynamisme avec l'implantation d'arbres en zone urbaine.

Après l'implantation d'une dizaine d'arbres début 2021 sur le parking rue du 8 mai, nous avons choisi d'aménager l'entrée du village proche des tennis et du boulodrome.

Ce projet a comme objectif premier d'augmenter les zones perméables pour favoriser l'écoulement naturel de l'eau mais aussi réduire les fortes chaleurs estivales en favorisant l'ombre naturelle.

Au total, 400 m² ont été aménagés avec l'implantation d'une dizaine d'arbres et la transformation d'une ancienne route en terrain gazonné au lieudit « Les Poyets ».

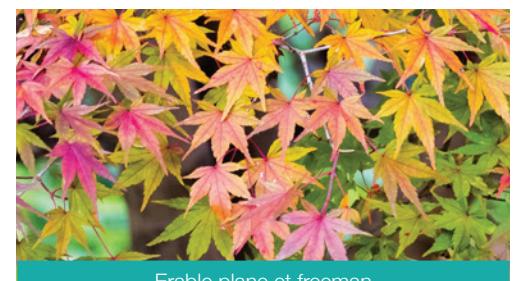


Savonnier

Nous avons profité des services détachés sur cette zone pour remplacer quelques arbres proches du boulodrome. Certains spécimens malades n'avaient plus de croissance et allaient casser.

Des espèces plus adaptées au changement climatique et pour certaines mellifères ont été implantées tels que :

- Arbres à miel,
- Savonnier,
- Erable plane et freeman.



Erable plane et freeman



Marion Tesche
6^{ème} Adjointe
Déléguée à
l'éducation, aux
affaires scolaires et
au Conseil Municipal
d'Enfants



Bacheliers 2020 et 2021

Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Le 5 octobre dernier se sont tenues les élections pour le Conseil Municipal d'Enfants. 19 CE2 se sont portés candidats pour intégrer le CME. Les quatre nouveaux élus sont Lysoé Descombes-Collet, Aimery Herber, Gabrielle Nicolas et Axel Tesche. Un grand merci à tous les candidats et les électeurs pour leur participation et leur motivation. Nous remercions également les enseignants de CE2 Mesdames Sleiman et Wiederkehr et Monsieur Mein ainsi que Madame Villalta, la directrice de l'école élémentaire, pour leur soutien dans l'organisation de cet important moment démocratique.



Aimery Herber, Lysoé Descombes-Collet, Gabrielle Nicolas et Axel Tesche (de gauche à droite)

Lors du premier Conseil Municipal d'Enfants, qui s'est réuni le 13 octobre, les nouveaux élus ont pu présenter leurs idées pour la commune et tous les élus ont commencé à préparer les cérémonies du 11 novembre. Cette année, nos jeunes élus ont pu à nouveau participer aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.



Tous les élus préparent le poème pour le 11 novembre

Mise à l'honneur des bacheliers

Le 28 août dernier s'est tenue la cérémonie de mise à l'honneur des bacheliers ayant obtenu la mention « Très bien » lors de la session 2021 ou 2020 du baccalauréat. Nous n'avons en effet pas voulu oublier les lauréats de la session 2020 que le contexte sanitaire n'avait pas permis de mettre à l'honneur.

7 bacheliers, dont 6 présents, ont reçu un bon d'achat d'une valeur de 70 euros dans une enseigne de distribution de biens culturels.

La cérémonie conviviale organisée a permis d'échanger avec les lauréats sur leurs études et leurs projets. Encore toutes nos félicitations à Eva Laporta, Loan Huynh et Axel Jazzine (bacheliers 2020) et Lucie Blanc, Alexia Chabartier, Gauthier Anastase et Amandine Julien, absente le jour de la cérémonie (bacheliers 2021).

Inauguration restaurant scolaire

Si notre nouveau restaurant scolaire est en fonctionnement depuis janvier 2021, le contexte sanitaire ne nous a pas encore permis de l'inaugurer.

Depuis son ouverture, plusieurs collectivités l'ont visité pour s'inspirer de ce nouveau bâtiment pour les projets à développer dans leurs communes. Nous avons hâte de pouvoir enfin le faire découvrir aux Quincerots lors de l'inauguration qui se tiendra le samedi 9 juillet.

Quoi de neuf du côté des écoles ?



Visite de la ferme pédagogique de Saint-Eloi

Ecole maternelle Marie-José Bajard

Projet sur l'alimentation et l'origine des aliments

Lors de l'année 2021, nous avons poursuivi notre travail sur les fruits et les légumes de saison et sur l'origine des aliments.



En lien avec ce projet et dans le respect du protocole sanitaire, les enfants ont assisté au spectacle « Louison et l'horloger des saisons ».

Au mois de mai, tous les élèves de l'école se sont rendus à la ferme pédagogique de Saint-Eloi. Cela a été l'occasion pour eux de découvrir de nombreux animaux qu'ils ont pu observer, caresser ou nourrir. Lors de cette sortie, les élèves ont également participé à des ateliers de fabrication du pain, mais aussi à la traite des chèvres.

Nous nous sommes également équipés d'une couveuse à l'école pour comprendre le passage de l'oeuf à la poule. L'éclosion des œufs a eu lieu au mois de juin. Nous remercions les ATSEM qui ont participé activement à ce projet.



Projets conte et musique

Au cours de l'année 2021 et en raison des protocoles sanitaires en vigueur, nous avons mené différemment le projet de chorale. Cependant, toutes les classes ont participé chaque semaine à des séances de musique avec Monsieur René Suarez, intervenant.

Nous remercions la municipalité qui finance cette intervention.

Ce travail a également donné lieu à une représentation entre classes, au mois de février, lors du carnaval-batucuda, ainsi qu'à la création d'un CD de chants qui a été offert au mois de juin aux familles. Nous remercions Mme Ranaldi, enseignante, qui a coordonné ce projet et le Sou des écoles pour son financement.

Cette année, nous avons choisi d'aborder avec les élèves des contes traditionnels faisant partie de notre patrimoine culturel et littéraire à travers « Les maisons dans les contes » pour effectuer un travail spécifique, en découverte du monde sur les différents matériaux, en arts visuels avec la création des maisons des contes ou de maisons imaginaires, et en langage avec tout le vocabulaire spécifique associé.

Nous poursuivrons également notre projet musique sur cette même thématique des maisons. En lien avec ce projet, les élèves de l'école ont assisté à un conte de Noël musical proposé par la compagnie « Gri-gri et compagnie », le vendredi 10 décembre.

Projet éducation à l'écologie et au développement durable

L'année scolaire dernière, l'école a participé à la campagne de labellisation d'éducation au développement durable. Nous avons atteint le niveau II de labellisation pour des projets menés depuis plusieurs années : le tri des déchets, le projet jardinage, le projet sur l'alimentation, la consommation de fruits et légumes et l'origine des aliments.

Cette année, nous poursuivrons cette démarche puisque les élèves travailleront sur les différents matériaux et construiront les maisons des contes à l'aide de matériaux naturels ou de récupération. Au mois de décembre, des décorations ont été fabriquées, à partir de matériaux recyclés, pour être offerts aux familles ou vendus lors du marché de Noël.

Au mois de février, toutes les classes de l'école participeront à une animation KAPLA pour effectuer des constructions collectives qui seront exposées aux familles le jour-même.

Au mois de mai, la sortie scolaire aura lieu au rucher pédagogique de Châtillon-sur-Chalaronne, ce qui nous permettra d'aborder avec les élèves les thématiques de la fabrication du miel, du fonctionnement de la ruche, de la protection des abeilles et leur rôle dans la pollinisation.



Carnaval - école maternelle Marie-José Bajard

L'équipe pédagogique propose des actions tout au long de l'année pour financer ces projets. Nous remercions également le Sou des écoles et la commune pour les subventions versées.

Toute l'équipe de l'école maternelle vous souhaite une très belle année 2022.

Inscriptions à l'école Rentrée de septembre 2022

Les inscriptions à l'école auront lieu du mardi 11 janvier au mardi 29 mars pour les élèves nés en 2019 et les nouveaux arrivants nés en 2018 et en 2017.

Merci de prendre rendez-vous par mail avec la directrice de l'école : ce.0692264l@ac-lyon.fr

Transmettre en pièce jointe :
- un justificatif de domicile
- la fiche acte de naissance du livret de famille
- les pages vaccination du carnet de santé

Ecole élémentaire Marius Gros

L'année 2021 aura été, malgré les conditions sanitaires, riche en événements :

- Un travail particulier a été mené autour des sciences : l'association Ebulliscience, grâce à du matériel pédagogique, a proposé aux élèves des expériences scientifiques sur les thèmes vus en classe ; un planétarium s'est installé à l'école pour le plaisir de tous ; des étudiants de l'INSA sont venus expliquer la notion de courant électrique, de tension et d'ondes mécaniques, grâce à la démonstration de bobines Tesla capables de générer des éclairs de plus de 3 mètres !

- Dans le cadre des projets sur le développement durable, l'école élémentaire a installé un lombricomposteur. Chaque classe s'en occupe à tour de rôle et travaille sur le tri des déchets qui a été instauré à l'école. En parallèle, nous continuons également à collecter les gourdes de compotes, bouchons et instruments d'écriture. Grâce à tout ce qui est mis en place, l'école a obtenu le label E3D « École/Etablissement en Démarche de Développement Durable ».

- Une radio à l'école : « Radio Enflammée » est en service. La radio de l'école Marius Gros a été remise en route, les élèves de CM2 en ont choisi le nom, le logo et tous les élèves ont pu diffuser leurs productions dans les classes dès le mois d'avril. Cette année encore, « Radio Enflammée » sera au cœur de notre vie d'école.



- Pour clore l'année scolaire en musique, grâce à M. René Suarez, les professeurs de l'école de musique de Quincieux ont fait découvrir aux élèves des instruments toute une semaine durant. Le vendredi 18 juin, les élèves ont assisté à 3 concerts : chant, jazz manouche et quatuor de trombones.

- Pour cette nouvelle année scolaire, tous les élèves de l'école participent à deux projets :

- Le concours de lecture les « Incorruptibles » : après une année de lecture des livres participant au concours, les élèves voteront pour leur livre préféré.

- Dans le cadre de notre engagement écologique et développement durable, toute l'école participera à des défis « Ma Petite Planète », un jeu par équipe proposant des défis écologiques à réaliser pendant 3 semaines à l'école.

Les CE2 ont participé au concert de Noël de l'école de musique « Ciné'Zik ». Les CP ont eu la chance de faire leurs séances de piscine dès le mois de septembre. Les CM2 travaillent autour des métiers du village, se rendront au théâtre, les CE1 devraient mettre en place un jardin pédagogique.

Nous vous ferons découvrir nos projets au fur et à mesure de l'année, dans les newsletters de l'école.



Véronique Pinceel
Conseillère
municipale déléguée
au développement
numérique de la
communication

Vous venez de vous installer dans la commune ?

Guidée par un souci constant de proximité et déterminés à faciliter au maximum l'intégration des nouveaux habitants, la municipalité organise chaque année une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants en mairie. Elle aura lieu le samedi 15 janvier à 17h et sera suivie des voeux du maire à 18h30 (sous réserve du contexte sanitaire à cette période).

Cet accueil concerne tous les nouveaux arrivants installés en 2020 et 2021 puisque la session de janvier 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire.

Si vous n'avez pas reçu de carton d'invitation, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie afin de pouvoir y participer.

Restons en contact avec PanneauPocket

Afin de renforcer la communication auprès des habitants, la commune a fait le choix de l'application mobile PanneauPocket. Grâce à cette application, vous êtes informés ou alertés en temps réel par le biais d'une notification sur votre smartphone ou tablette.



Démat'ADS

Depuis 2016, dans un objectif de modernisation du service public, toute demande faite à l'administration peut être réalisée sous forme numérique. Certaines démarches comme les autorisations du droit des sols (permis de construire) en étaient jusque-là exclues, notamment en raison de la difficulté de gestion de ces dossiers, principalement composés de plans, ainsi que de la complexité de la procédure d'instruction.

En téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible au plus grand nombre. Sélectionner ensuite « Quincieux » et cliquer sur le cœur pour l'avoir en favori.

De l'information pratique (fermetures mairie, déchets verts...) aux événements locaux (concours de belote...) en passant par les alertes ponctuelles (cambriolages, avis météo...), les notifications sont variées.

Messages sur le site internet

- Vous avez deux possibilités :
 - Contact : message envoyé directement à la mairie.
 - Demande d'intervention : lorsque vous rencontrez une situation où l'intervention de la Métropole est nécessaire (déchets, voirie, éclairage, eau, assainissement...). Si la demande ne relève pas de la Métropole, elle sera transférée à notre service communal compétent.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est désormais possible de déposer une demande d'autorisation de construire sous forme numérique. L'avantage pour le demandeur est le dépôt d'un dossier via une procédure en ligne, accessible 7/7 - 24/24, sans avoir besoin de déposer un dossier papier en plusieurs exemplaires. Les échanges avec l'administration sont simplifiés et peuvent se faire directement en ligne. Le demandeur peut suivre l'avancement de son dossier dans son espace personnel et retrouver les documents qui lui sont envoyés.





La mise en place de cette téléprocédure concerne le dépôt et l'instruction du dossier. Il reste conseillé de prendre contact au préalable avec le service urbanisme pour préparer son projet.

Le dépôt d'un dossier au format papier reste possible.

Comment déposer son dossier en ligne ?

Le dépôt de dossier se fait à partir du site internet de la commune. Il suffit de créer un compte utilisateur, de remplir le formulaire du dossier en ligne et de déposer les pièces jointes (plans, photographies...). Avant de se lancer dans le dépôt, il faut préparer les informations à remplir sur le formulaire (surfaces de plancher, etc.) et disposer des plans et

documents à joindre au format numérique. Les plans peuvent être fournis par le professionnel qui les a établis, ou scannés en veillant à leur lisibilité. Les documents numériques peuvent être déposés au format .PDF, et .JPEG ou .PNG pour les photos. Le dossier doit être indexé, c'est-à-dire que chaque pièce du dossier (plan de situation, plan masse, plans des façades...) doit faire l'objet d'un fichier informatique distinct.

La mise en place de cette procédure « Démat'ADS » demande une période de mise au point avec les services de la Métropole durant le premier semestre 2022.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune www.quincieux.fr



Germain Lyonnet
Conseiller municipal
délégué aux
déplacements, à la
voirie et à la sécurité

Plusieurs travaux de voirie ont été réalisés en 2021.

Travaux de voirie communautaire

En 2021, la Métropole a réalisé divers travaux de voirie dont elle a la compétence. Donnons pour exemples, des réfections de chaussée (La « Levée », chemin Saint-Laurent, route de Chasselay), des créations de trottoirs et de chaussée (Route de la Thibaudière, chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) rue des Anciens Combattants d'AFN), de nombreux marquages au sol et de pose de bornes et potelets.

Travaux de voirie communale

Dans le cadre de ses compétences, la commune a procédé à la pose d'un éclairage public rue de la Grande Charière, à la réfection partielle impasse des Génestels et de Port Masson et à la réfection d'un certain nombre de chemins ruraux en « fraisat » (dont la fourniture et la pose ont été offertes par l'entreprise EUROVIA).

Projets 2022

Voirie : vitesse et sécurité

- Circulation réduite en centre-ville
- Création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) chemin de la Grande Charière
- Aménagement d'un accotement en stabilisé pour améliorer le cheminement piétons route de Chasselay
- Aménagement du hameau de Varennes : certaines suggestions concernant la vitesse et la sécurité remises par le collectif du hameau à M. le Maire pourraient être mises en œuvre mais, sans un aménagement du carrefour/rond-point RD51/RD87 à Veissieux, des travaux plus importants de réaménagements ne pourront être réalisés. C'est pourquoi, après avoir rencontré les gestionnaires de la voirie de la Métropole pour analyser l'ensemble des réflexions, ceux-ci nous ont proposé une étude globale de circulation
- Etude pour la sécurisation de deux arrêts de bus avec la création d'un trottoir route de Neuville et au niveau de la route de Jérusalem



Voirie : autres travaux

- Renouvellement de 4 abris bus sans publicité
- Enfouissement des réseaux rue de Billy-le-Vieux
- Pose de barrières sur certains chemins communaux
- Pose de corbeilles et d'arceaux supplémentaires pour les vélos
- Déploiement du compteur communiquant par GRDF

Certains de nos projets pour 2022 sont toujours en attente de la validation de la Métropole :

- Installation de nouveaux box à vélos à proximité de la gare
- Reprise de la chaussée de la RD87 sur le tronçon du pont de l'autoroute
- Aménagements routiers rue des Génestels, chemin en Chuel, la Chapelle, chemin de Champ Grillet, chemin de Port Masson, rue de la République (signalétique, stationnements, circulations...)
- Reprises ponctuelles de la chaussée route de la Pradelle, rue de la République, route de Varennes

Attention à notre droite, ralentissons

Rédigé par Patrick Audemard

Depuis quelques semaines, un groupe de travail constitué d'élus et de Quincerots bénévoles doit déterminer à court terme, un déploiement dans notre village d'espaces apaisés (zone 30, zone 20) ainsi que le principe de priorité à droite.

Ce concept répond à des besoins de sécurité, de qualité de vie urbaine, de partage des voies de circulation, de la cohabitation des divers moyens de déplacements, de lutte contre les nuisances du trafic (bruit, pollution) et au changement climatique.

Ce schéma évolutif demandé par la population est porté par la municipalité dans son ensemble. C'est aujourd'hui une nécessité, cette tendance est grandissante, elle est partagée par bon nombre de villes et de villages de notre pays, nous confirme Monsieur le Maire.

Les premiers travaux du groupe de travail sont l'état de l'existant et l'étude du besoin pour l'hyper centre, le bourg élargi et les hameaux.

La seconde phase, par les techniciens de la Métropole ; intégration des aménagements techniques nécessaires et le planning de réalisation.

A l'issue, la proposition sera portée au vote du Conseil Municipal.





Police Municipale
06 85 52 27 09
f Police municipale
de Quincieux



Ne faites pas état de vos absences sur les réseaux sociaux !

Les cambriolages

Contrairement à une idée reçue, 80% des cambriolages ont lieu en plein jour, 55% entre 14 et 17h.

Quels sont les précautions à prendre

1. Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison.
2. Fermez vos volets (ou clayettes) & remplacez ceux qui sont cassés.
3. Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.
4. Rangez vos armes, si vous en possédez, dans un coffret verrouillé et sécurisé.
5. Verrouillez votre porte même en cas de courte absence.
6. En cas d'absence, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de votre entourage.
7. Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur.
8. N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue.
9. Ne laissez pas vos clés dissimulées à proximité de votre domicile.
10. Installez des dispositifs de sécurité passive.
11. Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur.
12. Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces.

Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances en mairie ou à la gendarmerie !!



L'Opération Tranquillité Vacances, qu'est-ce que c'est ?

Les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre

domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Ces patrouilles de surveillance sont effectuées gratuitement afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect ou de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile durant votre absence.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie ; soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

L'opération Tranquillité Vacances, comment faire ?

Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire Opération Tranquillité Vacances et de le déposer en mairie ou à la gendarmerie (la demande doit être faite en avance, 48h avant votre départ au minimum).

STOP INFO : Dès que vous constatez une présence ou un véhicule suspect, composez systématiquement le 17.

Comment faire en cas de cambriolage ?

Un réflexe : prévenez immédiatement la police ou la gendarmerie en appelant le 17.

Avant l'arrivée des forces de l'ordre :

- Ne prenez aucun risque si les cambrioleurs sont encore sur place.
- Préservez les traces et indices, à l'intérieur et à l'extérieur (ne touchez aucun objet, porte ou fenêtre).

Une fois les constatations faites :

- Faites opposition auprès de votre banque pour les cartes et les chéquiers volés.
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (pensez à la pré-plainte en ligne pour gagner du temps).
- Déclarez le vol à votre assureur dans les deux jours ouvrés.
- Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations...).



Quincieux avec nous c'est C.L .A.I.R.E.S

Le groupe minoritaire du Conseil Municipal dispose de cette tribune pour exprimer ses positions. Le contenu et la rédaction relèvent donc de sa responsabilité.

« Si vous avez l'impression êtes trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez de dormir avec un moustique... » Dalaï Lama.

Cet été le moustique a enflammé autant les débats que nos peaux... Malgré nos appels à l'action et propositions, la majorité ne compte pas s'en occuper d'avantage et suggère d'apprendre à vivre avec.

Autre débat animé : la subvention communale de 15 000 € au festival Saon'Automne. Nous avons soulevé des questions éthiques et morales, la majorité nous a répondu tribunal et jurisprudence. Nous avons parlé budget et équilibre financier, la majorité nous a répondu choix POLITIQUE. Si nous saluons la démarche culturelle, nous nous interrogeons sur le fond (objectif et public visé), la forme (date et contenus exclusivement musicaux), et le financement de cet évènement. Nous appelons ce week-end culturel à connaître un nouvel essor et des financements plus diversifiés pour pérenniser son existence.

Concernant la révision du PLU-H, notre participation sur les parkings de gare saturés a été retenue dans le bilan de la concertation (p.18).

A propos de la diffusion en direct des conseils municipaux, le Maire ne souhaite plus cette pratique ; selon lui la démocratie c'est d'assister aux conseils en présentiel, aux Quincerot-e-s de faire l'effort de se déplacer. Avant-gardiste au 21^e siècle...

A noter plusieurs démissions au sein de la majorité et départs de personnels communaux.

Enfin nous vous remercions pour votre soutien. Vos encouragements nous ont amené à repenser le dialogue avec vous, à réfléchir à notre développement pour communiquer avec les autorités compétentes. C'est pourquoi nous avons choisi de créer une association.

Vous êtes cordialement invités à l'AG constitutive le jeudi 3 février 2022 à 19h, salle de l'ancienne poste.

Excellente année 2022 !

Suivez-nous
Facebook 100% Quincieux

Infos communales

Fermeture administrative de la mairie

- Le samedi 16 avril
- Le samedi 4 juin
- Le vendredi 15 juillet
- Du 16 juillet au 13 août inclus : les après-midis et les samedis
- Le samedi 12 novembre
- Les samedis 24 et 31 décembre.

Déneigement 2021/2022

Rappel : il appartient aux particuliers de déneiger devant leur propriété.

• La commune a priorisé le déneigement de la façon suivante :

1. Accès à la zone industrielle route du Fouilloux et la route de Pierre Blanche
2. Accès à l'école élémentaire et à l'école maternelle, parking sur l'aire de jeux
3. Centre du village, voirie et trottoirs, accès à la halte SNCF, à la maison médicale, à la pharmacie, accès aux bâtiments publics, au centre de secours,

à La Poste, au parking de l'église
4. Voirie extérieure, accès médecins, passages à niveau, accès montant au pont SNCF
5. Hameaux selon les circonstances.

Rappel des heures de jardinage et bricolage

- Jours ouvrables 8h30-12h / 14h30-19h30
- Samedi 9h-12h / 15h-19h
- Dimanche et jours fériés 10h-12h





Location de salles

La location des salles est réservée aux associations et aux habitants de la commune dans le cadre d'une manifestation familiale. Lors de l'occupation d'une salle, il est rappelé que les personnes doivent rendre la salle propre (tables nettoyées ainsi que les sols). Trois salles sont mises en location : MJC, salle Georges Parent, Ancienne Poste. Les tarifs et règlements sont disponibles sur le site internet de la commune.

Les tarifs pour la location des salles :

Tarifs pour les particuliers	
Ancienne Poste (50 personnes)	150 €
Salle Georges Parent (120 personnes)	350 €
Salle de la MJC (200 personnes)	500 €

Chèque de caution 650 €

Location de tables, bancs et barnums.

Tarifs pour les particuliers (dans la limite des disponibilités car la priorité est réservée aux demandes émanant d'associations).

Tarifs pour les particuliers	
Table champêtre	4 € l'unité
Banc	2 € l'unité
Barnum 3mx3m*	40 €*
Barnum 3mx6m*	50 €*
Mange debout	8 €

*L'utilisation des barnums est interdite par des vents de 30 km/h et plus.
Chèque de caution 200 €

Pour des raisons d'organisation interne, les demandes formulées moins de 10 jours avant la date de la manifestation ne pourront pas être prises en compte.

MSA (sécurité sociale agricole)

Les délégués de la MSA Ain-Rhône : des élus de proximité qui relaient, agissent, représentent...

Nous sommes des agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs, actifs ou retraités, qui formons un réseau de 295 hommes et femmes de terrain, bénévoles, répartis sur tout le territoire de l'Ain et du Rhône. Élus en 2020 par les adhérents de la MSA, nous exerçons notre mandat jusqu'en 2025.

Des délégués à votre écoute et proches de chez vous :

- Jean-Michel Guillaume : 06 19 17 31 86
- Nadine Jacquet : 06 17 14 00 28
nadinejacquet69@gmail.com

Recensement

Les enfants nés en 2006 doivent se présenter personnellement dans le mois qui suit leurs 16 ans, munis du livret de famille et de leur carte d'identité. Une attestation leur sera délivrée. Elle leur sera demandée pour passer des examens, code, permis de conduire... Le bureau des armées les convoquera pour effectuer la journée d'appel.

DU 05 AU 19 JANVIER

Recyclez
votre sapin

Pas de décoration

Pas de pot

Pas de sac plastique
sauf sac à sapin compostable

GRAND LYON

Dates des élections

- Les élections présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril
- Les élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin



Elections 2022 présidentielle et législatives : les procurations

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser « Maprocuration ».
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !



Mairie

30 Rue de la République
Tél. : **04 78 91 10 11**
Fax : **04 78 91 17 83**
Mail mairie : contact@quincieux.fr
Site internet : www.quincieux.fr
Services administratifs :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
lundi et vendredi de 14h à 17h30,
et le samedi de 9h à 12h

Permanence des adjoints
Tél. : **06 32 90 82 12**
En cas d'urgence,
en dehors des horaires
d'ouverture de la mairie.

Médiathèque Esqale

8 chemin Saint-Laurent
Tél. : **04 78 91 16 25**
Mail : mediatheque@quincieux.fr
Site internet : bibliothèque.quincieux.fr

Urgences

Sapeurs-pompiers : **18**
Portable : **12**
S.M.U.R. : **15**
Centre anti-poison : **04 72 11 69 11**
Gendarmerie : **17**
ENEDIS : **09 72 67 50 69**
G.R.D.F : **0 800 473 333**

Enfance

E.A.J.E Matin Câlin (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

24 route de Neuville
Tél. : **04 72 26 32 93**
Mail : matin.calin@slea.asso.fr

École Maternelle Marie-José Bajard

24 route de Neuville
Tél. : **04 78 91 12 06**

École Élémentaire Marius Gros

7 rue Antoine-Marius Bererd
Tél. : **04 78 91 10 49**

Administration

Bureau de Poste

1 place de l'Eglise
Tél. : **3631**
Bureau ouvert du lundi au samedi
de 9h à 12h
Levée du courrier à 15h30

Pôle Emploi

Relai Pôle Emploi
4 avenue Carnot
Neuville-sur-Saône
Tél. : **09 72 72 39 49**
Réception du public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Site internet : www.pole-emploi.fr

Mission Locale

Plateau Nord Val-de-Saône
Tél. : **04 78 98 20 49**
Site internet : www.mlpnvs.org

Centre des finances publiques

62A avenue de l'Europe CS 51000
Rillieux-la-Pape
Tél. : **04 72 01 82 25**
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h00 à 15h30, fermés
le mercredi

Centre des impôts Lyon nord

Hôtel des Impôts de Caluire
1 rue Claude Baudrand
Caluire-et-Cuire
Tél. : **04 72 10 44 50**
Réception du public : du lundi au vendredi
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, fermé le
mercredi.
Uniquement sur rendez-vous le mardi et
jeudi.

Services Grand Lyon la Métropole

Eau

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (S.I.E.V.A.)
183 route de Lozanne
Chazay d'Azergues
Tél. : **04 37 46 12 00**
Site internet : www.sieva.fr

ENEDIS

Raccordement :
www.enedis.fr/raccordement

GRDF

Raccordement et conseils **09 69 36 35 34**

Assainissement

Veolia
204 rue F. Meunier Vial
Villefranche-sur-Saône
Tél. : **0 810 000 777**

Déchèterie - Donnerie

- Neuville-sur-Saône
Avenue des Frères Lumière
Tél. : **04 72 08 92 75**
- Rillieux-la-Pape :
Route des Fontaines 69140 Rillieux la pape
Tél. : **04 78 97 10 30**
- Champagne au Mont d'Or
Impasse des Anciennes Vignes
Tél. : **04 78 47 56 51**
 - Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h.
Samedi : 9h-17h / Dimanche : 9h-12h.
Fermeture les jours fériés.
 - Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h.
Samedi : 8h30-18h30 / Dimanche : 9h-12h.
Fermeture les jours fériés.

Donnerie (sauf Neuville-sur-Saône)
- Horaires d'hiver du 2 novembre
au 31 mars
Du lundi au samedi : 9h-12h

Eclairage public

En cas de panne, le signaler en mairie ou sur le site internet rubrique « demande d'intervention ».

Ordures ménagères

Ramassage les lundis matin.

Collecte sélective

Ramassage tous les mercredis matin.

Containers verre

Résidence Plein Soleil, parking de la Bottière, Chamalan, Chemin des Grenettes, Billy, parking EMP.

Correspondants de presse

- Le Progrès
- John Peters
john.peters@gmx.fr
- Raymond Lopez
Rubrique sportive
r.lopez1952@yahoo.fr

06 78 25 22 83

- Le Patriote Beaujolais
Corinne Demoisson
cdemoisson@gmail.com

Maison de la Métropole

2 avenue Marie-Thérèse Prost
Neuville-sur-Saône
Tél : **04 78 91 78 64**
Email : mdm.neuville@grandlyon.com
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 17h
excepté le vendredi une fermeture
à 16h30. Sur rendez-vous les après-midi.

Réseau TCL

Ligne 96 - Quincieux / Neuville-sur-Saône





Divers

Gare S.N.C.F.

Halte de Quincieux
Gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Tél. : **36 35**

Paroisse

Messe le 4^e dimanche du mois à 9h
Contacter le prêtre : **04 78 91 45 79**
www.paroisses-valdesaone.com

Auto hop

Réseau de covoiturage du Val de Saône
Arrêt Quincieux Bottière devant le garage
Renault

Social

Assistante sociale régime général

Renseignement et rendez-vous
Tél. : **04 78 91 78 64**

Puéricultrice

Consultation sur rendez-vous
Tél. : **04 78 91 78 64**

Assistante sociale régime agricole

En cas d'urgence
Tél. : **04 78 92 63 (27 ou 58)**
Laisser vos coordonnées

Consultation des nourrissons

Consultation sur rendez-vous
Tél. : **04 78 91 78 64**

ADMR (Aide aux personnes âgées/ Aide aux familles)

Maison des Associations
Chemin St Laurent
- Accueil téléphonique :
04 72 26 32 43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h
En dehors de ces horaires,
astreinte téléphonique
au N° d'urgence
06 78 95 32 92
- Accueil physique :
Lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Fermé le samedi

Secours populaire

11 avenue Gambetta
Neuville-sur-Saône
Accueil et dons mercredi et samedi
de 9h à 12h
Tél. : **04 72 08 98 27**
secours.populaire.neuville@orange.fr

Les restos du cœur du Rhône

Recherchent toute l'année de bénévoles
Chauffeurs poids lourds + FIMO
Tél. : **04 78 78 05 05**
ad69.benevolat@restosducoeur.org

CPAM (sécurité sociale)

Tél. : **0 820 904 115**
Correspondance et remboursements
CPAM Lyon 69907 Lyon cedex 20

Assistants maternels

Liste disponible en mairie
et sur le site internet
www.quincieux.fr/assistants-maternels

Services médicaux Square du centre

Pharmacie

- Florence Journé
04 78 91 14 16

Pharmacie ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30

Les tours de garde sont régulièrement affichés à l'officine.

Dentiste

- Marie-Caroline Rabolt
04 78 91 15 60

Masseurs - Kinésithérapeutes

- Alain Metral, Rosa Monteiro
04 78 91 17 92

Square du centre bâtiment A
Soins au cabinet et à domicile
sur rendez-vous

Ostéopathe

- Clément Odin
04 78 72 98 97
- Square du centre
Sur rendez-vous

Pour vos rendez-vous,
pensez à l'application Doctolib.

Médical, Paramédical

Cabinet d'infirmiers

- SCM Les Abeilles
04 37 26 90 84
38 rue de la République

Médecins

- Docteur Benoît Masson
04 78 91 17 57
24 route de Chasselay
Consultations sur rendez-vous,
absent le jeudi après-midi
- Docteur Véronique Bruneau
04 78 91 13 90
24 route de Chasselay
Consultations sur rendez-vous, absente le
mardi, mercredi, jeudi après-midi

Podologue, pédicure

- Caroline Desplanche
04 78 69 00 85
Résidence Le Petit Pré
13 route de Chasselay bâtiment A

Naturopathe - Réflexologue

- Sandrine Westrelin
06 88 48 66 14
14 les grandes Terres
sandrinewestrelin.naturo@gmail.com

Sophrologue

- Rose-Florence KAPPES
07 68 48 55 39
38 rue de la république



Médecins de garde du secteur 133

Chazay d'Azergues,
Civrieux d'Azergues,
Dommartin,
Lissieu,
Lozanne,
Lucenay,
Morancé,
Alix,
Charnay,
St Jean Des Vignes,
Marcilly d'Azergues,
Les Chères,
Chasselay,
Quincieux

JANVIER	23	FRANGE	03	VALENCE
	30	LECLERCQ	10	HOSANSKY
FÉVRIER	06	VALENCE	14	POIRSON
	13	DURAND	17	FRANGE
	20	YAHIA	24	GUITTON
	27	CALLIES	31	SAMMUT
MARS	06	B.MASSON	07	HOSANSKY
	13	SAMMUT	14	HOSANSKY
	20	M.MASSON	15	HOSANSKY
	27	FRANGE	21	VERNUS
AVRIL	03	VANTILKE	28	M.MASSON
	10	CAZENAVE	04	B.MASSON
	17	YAHIA	11	BOISVEL
	18	DURAND	18	LECLERC
	24	BOISVEL	25	VANTILKE
MAI	01	B.MASSON	02	DEBEIR
	08	MAUCOURANT	09	GUITTON
	15	LECLERCQ	16	VALENCE
	22	DEBEIR	23	POIRSON
	26	FRANGE	30	CAZENAVE
	29	SALMON	01	BERTHOIN
JUIN	05	FRANGE	06	DURAND
	06	YAHIA	11	BARROIS
	12	VERNUS	13	BARROIS
	19	GUILLOT		
	26	SALMON		

	MÉDECINS	COORDONNÉES
CHAZAY	Dr CALLIES DE SALIES	04 78 43 60 03
	Dr DEBEIR	04 78 43 60 03
	Dr DURAND	04 78 43 05 11
	Dr ESTANOVE/BERTHOIN	04 78 43 07 84
	Dr GUITTON	04 78 43 02 76
	Dr Michel MASSON	04 78 43 67 85
CHASSELAY	Dr BOISVEL	04 28 29 42 07
	Dr CAZENAVE	04 28 29 42 07
	Dr de VALENCE	04 28 29 42 07
	Dr OVIZE	04 78 47 61 65
	Dr VANTILCKE	04 28 29 42 07
CIVRIEUX	Dr VERNUS	04 72 59 98 40
	Dr SALMON	04 72 59 98 40
DOMMARTIN	Dr BARROIS	04 78 43 52 72
	Dr GUILLOT	04 87 78 38 95
	Dr MAUCOURANT	04 74 01 88 29
LES CHÈRES	Dr POIRSON	04 78 25 90 60
	Dr YAHIA	04 78 25 90 60
LISSIEU	Dr LECLERCQ	04 78 47 66 09
	Dr SAMMUT	04 72 54 90 19
LOZANNE	Dr BEN ABDALLAH	04 78 43 77 61
	Dr HOSANSKY	04 78 43 73 01
LUCENAY	Dr CORNET	04 74 67 45 23
	Dr FRANGE	04 74 66 83 06
MORANCÉ	Dr ESTEBANEZ	04 78 43 06 50
	Dr BRUNEAU	04 78 91 13 90
QUINCIEUX	Dr BENOÎT MASSON	04 78 91 17 57

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Calendrier des fêtes

1^{er} semestre 2022

(Sous réserve des directives
gouvernementales et de
l'évolution de la crise sanitaire)

JANVIER			
04	Amicale Boule	Concours vétérans	Boulodrome
07	Amicale Classes en 0	Assemblée Générale + rois	Salle Georges Parent
08	Amicale Boule	Souvenir André Jambon	Boulodrome
08 et 09	FCRD	Tournoi futsall	EMP
09	Amicale Classes en 2	Pré-inscription conscrits	Maison des associations
14	Amicale Classes en 2	Assemblée Générale	Ancienne Poste
14	Amicale Classes en 8	Assemblée Générale	Salle Georges Parent
15	Municipalité	Accueil des nouveaux arrivants Vœux du maire	MJC EMP
15	Rocky guinguette	Stage	Salle Georges Parent
16	Amicale Classes en 6	Assemblée Générale	Salle Georges Parent
16	Amicale Classes en 2	Pré-inscription conscrits	Maison des associations
18	Amicale Boule	Concours Vétérans	Boulodrome
20	Club des anciens	Assemblée Générale + rois	Maison des associations
21	Amicale Classes en 9	Assemblée Générale	Ancienne Poste
21	Amicale Classes en 5	Assemblée Générale	Salle Georges Parent
22 et 23	Entre scène et saône	Pièce de théâtre	MJC
27	Les Lucioles	Assemblée Générale	Ancienne Poste
28	Amicale Classes en 1	Assemblée Générale	Salle Georges Parent
28	Amicale Classes en 7	Assemblée Générale + rois	Ancienne Poste
29	Ensemble Musical	Auditions de Poche	École de musique
29	Société de chasse	Vente de boudins	Devant La Poste
29	Conscrits Classes en 1	Passage flambeau	MJC

FÉVRIER			
01	Amicale Boule	Concours vétéran	Boulodrome
04	Amicale Classes en 3	Assemblée Générale	Salle Georges Parent
05 et 06	Amicale Boule	Concours National	Boulodrome
05	Amicale Classes en 2	Vente andouillettes	Place de l'Église
05	Ensemble Musical	Audition de poche	École de musique
11	Amicale Classes en 4	Assemblée Générale	Ancienne Poste
12	Amicale Classes en 8	Vente festive	Place de l'Église
12	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
12	Conscrits en 3	Bal 18 ans	MJC
19	Amicale Boule	Coupe Cellier Neuvilleois	Boulodrome
19	Amicale Classes en 6	Vente de choucroute	Parking Maison des Associations
20	Tennis de table	Thé dansant	EMP
27	Club des anciens	Loto	EMP

MARS			
05	Amicale Boule	Coupe Camille Dentroux	Boulo drome
05 et 06	Ensemble Musical	Orchestrades	EMP
08	La Grange à Sons	Tous en Mars'elle	Salle Georges Parent
08	Amicale Boule	Finale vétérans	Boulo drome
12	Amicale Classes en 7	Sainte « Patoche »	Parking Maison des Associations
12	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
13	Société de Chasse	Banquet	MJC
17	Amicale Boule	Coupe carrosserie Grandes Terres	Boulo drome
18/19 et 20	Conscrits 2022	Fête des conscrits	Toutes les salles
26	MJC	Rallye Cyclo	MJC
27	Amicale Classes en 9	Théâtre	Salle Georges Parent

AVRIL			
02 et 03	Ensemble Musical	Printemps des Musiciens et festival des Polysons	MJC
03	Amicale Classes en 5	Chasse aux œufs	Parc mairie
08	Amicale Classes en 0	Assemblée Générale	Ancienne Poste
10	Elections présidentielles		MJC – Tennis table
16	Rocky Guinguette	Stage	Salle Georges Parent
23	Les lucioles	Etoiles d'un soir	EMP
24	Elections présidentielles		MJC – Tennis table
27	Club des Anciens	Concours interclub belote	EMP
30	Sou des écoles	Loto	EMP

État civil



Busso Alba



Aveno Samuel



Rousseau Romi



Doudelle Léonard



Hervé Élise



Ulmann Mia



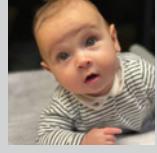
Bonnaure Joachim



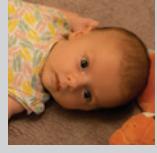
Vareilles Leny



Nicolas Romy



Jamet Mathis



Degrange Soline



Jouvet Kaély

Naissances

Janvier

- 04 - Bady Eugénie
19 - Busso Alba

Février

- 03 - Favre-Bully Ava

Mars

- 09 - Ben Moussa Ziyed
12 - Djedid Aymene
15 - Rousseau Romi
30 - De Carvalho Camélia
De Carvalho Catalia

Avril

- 05 - Hervé Élise
29 - Bonnaure Joachim

Mai

- 15 - Vareilles Leny
17 - Nicolas Romy

Juin

- 03 - Jamet Mathis
04 - Mandas Lorenzo
07 - Taillole Corentin
27 - Coulanjon Léo

Juillet

- 06 - Degrange Soline
14 - Jouvet Kaély
17 - Peraleda Fabio
25 - Fernandes Ilina

Août

- 15 - Geiroto Semanas Matias
16 - Anguenot Alexis
19 - Richy Marvyn

Septembre

- 02 - Serano Soën
21 - Aveno Samuel

Octobre

- 30 - Doudelle Léonard
31 - Bouras Assiya

Novembre

- 08 - Meunier Gudyka Robin
15 - Diarra Niyah
16 - Ulmann Mia

Mariages

Janvier

- 23 - Bourin Régis et Léo Jacqueline

Mai

- 15 - Öter Özgür et Kisa Ezgui
22 - Taillole Cyril et Royer Armandine
29 - Brossard Christophe
et Granger-Thomas Maud

Juin

- 18 - De Filippis Julien et Moussa Kimberlay
19 - Guironnet Romain et Borgnetta Emily
26 - Bougaci Gaïs et Bulut Esra

Juillet

- 03 - Benoit Andy et Tellier Laëtitia
10 - Promayrat Martial et Mansoz Mandy

Août

- 07 - Bouvier Ludovic et Bellot Sophia
21 - Krumpoch Jiri et Bossu Céline

Septembre

- 11 - Houmita Salim et Belmiloud Farah
18 - Intidam Jade et Bichon Bilytis
18 - Jouvet Kevin et Hyvernat
Emmanuelle

Décès

Janvier

- 19 - Bererd Joseph
29 - Rey Suzanne née Clugnet

Février

- 18 - Rigolet Jean-Pierre

Mars

- 17 - Mégard Jean-Pierre

Août

- 11 - Gagnière Simone née Duc
14 - Lochis Robert
24 - Cossic Claude

Mai

- 07 - Carrand Nicole née Celka
08 - Conso Jacques
22 - Sungur Haci

Juin

- 03 - Tridon Bernard
14 - Bidard Raymond

Juillet

- 05 - Depraz Jean-Baptiste

Septembre

- 22 - Faraon Bruno
25 - Coupat Joël
29 - Vacquier Christiane née Blache

Octobre

- 28 - Aucourt Serge
30 - Vidot Lucien
31 - Serano Yann

Novembre

- 17 - Voog Jean-François

**Tous les comptes-rendus des conseils municipaux
sont disponibles dans leur intégralité, sur le site de la mairie :
www.quincieux.fr**

Séance du 8 juillet 2021

Mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire

En France, les élèves issus des familles modestes sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées.

Face à ce constat et pour aider les collectivités, l'Etat a mis en place au printemps 2019 un dispositif permettant aux collectivités, éligibles à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) « cible » et qui le souhaitaient, de bénéficier d'une aide financière permettant la mise en œuvre d'un prix de 1 € par repas. Ce dispositif a été récemment élargi aux collectivités bénéficiant de la DSR « péréquation » comme Quincieux.

Pour qu'il puisse être mis en œuvre, les collectivités volontaires et éligibles :
• doivent adopter une grille tarifaire comprenant au minimum trois tarifs assis, soit sur les revenus, soit sur le quotient familial dont un au moins inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.
• signent une convention avec l'Etat qui règle les obligations de chaque partie.

La Commune peut dénoncer à tout moment la convention et sortir du dispositif même si la convention est établie pour une première durée de 3 ans.

L'aide est versée sous forme d'un forfait de 3 € par repas.

Elle précise que l'aide ne concerne pas les repas servis sur les temps d'accueil du mercredi.

**Le conseil a validé à l'unanimité
une nouvelle tarification à
compter de la rentrée scolaire
2021-2022**

Quotient familial	Repas
0 à 500	0,80 €
501 à 750	1,00 €
751 à 1000	3,90 €
1001 à 1250	3,90 €
1251 à 1500	3,90 €
1501 à 1750	3,90 €
1751 à 2000	4,00 €
2001 à 2250	4,00 €
2251 et +	4,00 €

Projet de restructuration de l'ancien restaurant scolaire

Le Conseil Municipal a approuvé par 3 absentions et 19 voix pour le projet de restructuration des locaux de l'ancien restaurant scolaire qui permettra :

- l'extension du multi accueil
- l'extension de l'école maternelle
- la création d'un espace périscolaire
- la création d'un espace Relais Petite Enfance (ex RAM).

Au vu de la volumétrie des travaux, il est vraisemblable que les travaux se dérouleront en 5 phases.



Séance du 7 septembre 2021

Installation d'un conseiller municipal

Le Conseil Municipal, a pris acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Herlander Lourenço, de la liste « Quincieux ma commune » suite à la démission à compter du 12 juillet 2021 de Madame Mireille Brulfer.

Après appel à candidatures, Monsieur Herlander Lourenço est désigné comme nouveau membre au sein des commissions suivantes : finances, communication et affaires scolaires.

Création d'un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.



Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Il a été décidé de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animateur dédié à l'accueil d'un enfant porteur de handicap
- Durée du contrat : 12 mois maximum
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Cession au SDMIS du centre de secours à l'euro symbolique

La commune a transféré, le 1^{er} janvier 1999, au Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours les biens nécessaires au fonctionnement du centre de Quincieux. Par courrier en date du 13 juillet 2021, le SDMIS a informé la commune qu'il allait entreprendre une restructuration de la caserne pour un montant de travaux évalué à environ 500 000 euros. Le SDMIS sollicite la commune pour l'acquisition de la caserne en l'état à titre gratuit. Compte tenu de l'intérêt général de l'opération, le Conseil Municipal décide de répondre de manière positive à la demande du SDMIS et décide de céder, après division, à l'euro symbolique, au Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours la parcelle sur laquelle est construite la caserne.

Convention de participation financière aux frais de fonctionnement de l'ALSH de Saint-Germain au Mont d'Or - actualisation 2021-2022

Une convention a été conclue entre les communes de Quincieux et de Saint-Germain au Mont d'Or définissant les modalités de versement d'une participation financière aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint-Germain au Mont d'Or pour les enfants résidant à Quincieux. Cette convention se reconduit tacitement par période d'un an. Par délibération n°2020-64 du 8 septembre 2020, la commune avait actualisé sa prise en charge pour l'année scolaire 2020-2021. Le Conseil Municipal décide d'une nouvelle actualisation pour l'année scolaire 2021-2022.

Présentation du rapport du déléguataire DSP petite enfance multi accueil, la société ACOLEA

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport 2020 transmis par le déléguataire ACOLEA dans le cadre de la gestion de l'établissement Matin Câlin.

Séance du 19 octobre 2021

Convention de mécénat pour la restauration de la Chapelle

La Chapelle, inscrite aux monuments historiques, nécessite des travaux conséquents au vu des infiltrations d'eau qui ont fait apparaître des fissures et dégrade les peintures intérieures.

La commune a obtenu plusieurs subventions publiques pour la restauration de celle-ci mais le reste à charge reste conséquent. Il est donc proposé de faire appel au mécénat des entreprises et aux dons. Pour cela, il convient de s'assurer que l'entreprise mécène pourra bénéficier d'une réduction d'impôts de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du CA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'engagement d'une procédure de recrutement aux fins de s'assurer de la réduction d'impôts pour les entreprises mécènes ainsi qu'un projet de convention de mécénat.

Convention festival intercommunal Saône en Scènes

L'association théâtre des bords de Saône basée à Neuville a été choisie pour la gestion administrative, budgétaire et technique de l'événement. Il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre l'association et les communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de convention et accepte le versement du concours financier de 1 500 euros.

Convention de mise en fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud-Est

La commune bénéficie des services de la SPA pour la prestation d'accueil des animaux errants, moyennant un montant forfaitaire de 0,60 euros par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'année 2022.



Convention de partenariat avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune

La commune bénéficie des services de la SPA pour la stérilisation des chats errants moyennant un montant forfaitaire d'indemnité de 0,60 euros par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'année 2022.



Séance du 7 décembre 2021

Approbation du mode de gestion Matin Câlin et du Relais Petite Enfance

Le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) Matin Câlin passé avec l'entreprise SLEA (reprise par ACOLEA) arrive à échéance le 27 août 2022.

Ce contrat conférait au Délégataire le droit exclusif de gérer l'espace multi-accueil.

Compte tenu des délais nécessaires à la procédure de renouvellement du contrat, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public par concession de service pour la gestion de l'EAJE Matin Câlin, avec une option sur la gestion du RPE (Relais Petite Enfance) au vu du rapport écrit sur le choix du mode de gestion qui lui a été présenté.

Les missions confiées au délégataire sont principalement :

- L'exploitation du multi-accueil (crèche)
- L'accueil des enfants
- L'accueil et la communication avec les familles, et la gestion de toutes les relations avec les usagers,
- La fourniture des repas aux enfants et de toutes autres prestations (goûters, lait, couches, etc.)
- La rédaction du règlement de fonctionnement et le projet éducatif (validés par la CAF et la PMI),
- La mise en œuvre d'un projet pédagogique
- La rédaction de rapports d'activité
- L'information régulière de la Commune sur le fonctionnement du service.

Le nouveau contrat sera à mettre en place à compter du 28 août 2022, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé par 21 voix pour et 2 voix contre.

Attribution de subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'accorder les subventions exceptionnelles proposées :

- Ensemble musical de Quincieux : 1085 €
- Sou des Ecoles : 300 €

Convention d'entretien des espaces verts Centre de secours SDMIS

Le SDMIS prévoit la rénovation de la caserne de sapeurs-pompiers de Quincieux. Dans ce cadre et considérant que la loi du 3 mai 1996 autorise les communes à apporter leur concours à l'équipement des centres d'incendie et de secours. Le SDMIS a sollicité la commune de Quincieux pour l'entretien des espaces verts de la caserne.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.



Vœu relatif à la révision de la Gouvernance de la Métropole de Lyon

Notre Conseil Municipal a adopté un vœu avec les demandes :

• **Qu'une mission d'information** parlementaire soit créée pour mener une évaluation rigoureuse et transpartisane concernant l'instauration de la Métropole de Lyon, ses limites géographiques, son mode de gouvernance sur le plan démocratique et territorial, en particulier son évolution depuis la 1ère élection des conseillers métropolitains au scrutin universel direct en 2020,

• **Que soit engagée et mise en œuvre** avant 2026 une révision des dispositions législatives applicables à la Métropole de Lyon pour construire une Métropole des communes et des citoyens garantissant notamment la représentation de chacune des communes au sein du Conseil métropolitain.